

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/09/2022

Convocation du 15/09/2022

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Mr le Maire fait l'appel

Membres présents : PELLERIN Laurent, LEYMARIE Robert, PICHON Yvon, AUREJAC Christophe, GERAUD Sandrine, Cyril DELGOULET, BIGEAT Arnaud, BOTERF Isabelle.

Absents excusés : LACOMBE Daniel, RAFFAILLAC Georgette, NAVALON Mathias.

Procurations : LACOMBE Daniel à LEYMARIE Robert, RAFFAILLAC Georgette à GERAUD Sandrine, NAVALON Mathias à PELLERIN Laurent.

Conseillers en exercice	11
Conseillers présents	08
Conseillers absents	00
Conseillers absents excusés	03
Procuration	03

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux des réunions de CM en date des : 04/07 et 05/09/2022.

Délibération pour des avenants au marché de la boulangerie.

Délibérations : attribution subventions pour les enfants fréquentant le centre aéré et attribution des subventions pour la prise en charge des frais de transports scolaires 2^{ème} cycle pour l'année 2022/2023.

Délibération convention de groupement de commandes pour la fourniture et installation du matériel de défense contre l'incendie dans l'objectif de lancer une procédure de commande publique avec la Cdc.

Délibérations : Délibération relative au remboursement des frais des agents dans le cadre de déplacements liés à une mission et délibération pour le régime indemnitaire (IFSEE et CIA).

Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) de la Cdc.

Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2021.

Délibération collecte des ordures ménagères, sollicitation de la Cdc.

Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.

Questions diverses.

1/ Désignation du secrétaire de séance.

Mme Sandrine GERAUD

2/ PV des réunions des 04/07/2022 et 05/09/2022.

Le conseil valide les PV.

3/ Avenants au MAPA de la boulangerie, multiple rural.

Le Maire rappelle le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en multiple rural de type boulangerie. Par délibération du 14 /03/ 2022, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues, pour un montant initial (tous lots confondus) de 138.421,93 € HT.

Les travaux sont en cours de réalisation et il convient de prendre en compte par avenants :

Des modifications de prestations : Les modifications de prestations entraînant une augmentation des marchés impactant certains lots et détaillées ci-après.

Lot 7 (Plomberie Sanitaire): Un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise BOUYSSOU Philippe 30 avenue Victor Hugo 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU prévoyant la plus-value suivante :

(fourniture et pose d'une plonge inox 70x60 avec mélangeur): 1.683,45€ HT, (2.020,14€ TTC) portant le nouveau montant du marché à 12.497,45€ HT (14.996,94€).

Lot 6 : Electricité ; un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise DOMO 24 SAS 8 avenue de la gare 24290 MONTIGNAC prévoyant des moins-values et des plus-values suivantes : (moins-value : groupe de 3 pl sous fermes en SA, luminaires, prise, groupe 3pl en plafond SA, alarme incendie et radiateur. Plus-value : simple allumage, réglette, radiateurs inverseur sonore et ventilation four.) 2539,00€ HT (3046,80€ TTC).

Lot 4 : Menuiserie ; un avenant n°1 est conclu avec l'entreprise VEZINE 24290 BADEFOLS D'ANS prévoyant la plus-value et moins-value suivante : (plan de travail, volet et vitrage). 977€ HT (1172,40€ TTC).

Lot 8 (Carrelage): Un avenant n°2 est conclu avec l'entreprise MATHIEU et Cie 6 bis bd de l'industrie ZAE 24430 MARSAC SUR L'ISLE, la plus-value suivante :

(protection à l'eau weber system protect en périphérie fournil labo et pourtour douche) : 711,20€ HT, (853,44€ TTC) portant le nouveau montant du marché à 12.947,35€ HT, (15.536,82€ TTC).

Le montant total du marché est porté de 138.421,93 € HT à 145 035,78 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

APPROUVE ces avenants aux marchés de travaux,

AUTORISE le Maire, ou son adjoint en charge de la commande publique, à signer les dits avenants

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget annexe multiple rural de l'exercice 2022.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité

4/ Attribution de subventions (centre aéré et transport scolaire 2^{ème} cycle

4-1) Subventions pour le centre aéré : Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du 26/07/2021 numéro LP 2021/030 décidant de subventionner les frais du centre aéré à partir du 26/07/2021 quel que soit le quotient familial pour les enfants domiciliés à Villac et le fréquentant. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'attribution de cette subvention énumérée dans le tableau ci-dessous :

Nom des parents (responsables)	Nom des élèves
NAVALON Mathias	NAVALON Louis et Victor
MOURIACOU Stéphane	MOURIACOU Jules
DUBREUIL Julien	DUBREUIL Maélys et Melvyn

Après en avoir délibéré, le conseil vote l'attribution de cette subvention et demande à Mr le Maire d'exécuter cette délibération.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité

4-2) Subventions pour le TS 2^{ème} cycle : Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du 26/07/2021 numéro LP 2021/028 décidant de subventionner le ticket régional social quel que soit le quotient familial pour les élèves domiciliés à Villac fréquentant le transport scolaire pour le collège et lycée (2ème cycle).

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'attribution de ces subventions énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom des parents (responsables)	Nom des élèves
MAGNE Dominique	MAGNE Hugo
DELGOULET Cyril	DELGOULET Sofia et Yanis
GAY Marius et Virginie	GAY Louise et Faustine
DUBREUIL Julien	DUBREUIL Melvyn
PECON Cédric	PECON Clément
LOGAN Rosy	LOGAN DIXON Ethan

Pas de commentaires, Mr Cyril DELGOULET s'est retiré au moment du vote de cette délibération et n'y a pas participé.

5) Convention pour une commande groupée avec la Cdc pour la fourniture et l'installation du matériel de défense et d'incendie.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de groupement de commandes pour la fourniture et installation du matériel de défense contre l'incendie dans l'objectif de lancer une procédure de commande publique proposée par le Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

6) Délibérations : remboursement de frais aux agents dans le cadre des missions confiées par la collectivité et révision du régime indemnitaire.

6-1) Remboursement des frais dans le cadre des missions : Mr le Maire indique au conseil que dans le cadre de missions confiées aux agents, la commune doit rembourser les frais sauf si ceux-ci sont pris en charge par le CNFPT (organisme de formation de la fonction publique territoriale), une précédente délibération existait mais avec l'évolution, elle est devenue caduque. Le dossier a été soumis au CT placé près du CDG 24 pour avis. La commission a émis un avis favorable à la proposition de la nouvelle délibération, il demande au conseil de se prononcer en lui soumettant la nouvelle délibération, après en avoir délibéré, le conseil vote cette proposition.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité.

6-2) Révision du Régime indemnitaire : Mr le Maire informe le conseil que l'attribution du régime indemnitaire doit être révisé tous les 4 ans ou à chaque changement de cadre d'emplois. La proposition de délibération a été transmise pour avis au CT placé près du CDG 24, il a été émis un avis favorable, il demande au conseil de se prononcer en lui soumettant la nouvelle délibération, après en avoir délibéré, le conseil vote cette délibération.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité.

7) Désignation des délégués à la CLECT de la Cdc :

Mr le Maire informe le conseil qu'à chaque renouvellement du conseil, des délégués doivent être désignés pour la CLECT de la Cdc. En 2020, cette désignation n'a pas été faite, il demande au conseil de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Mr Laurent PELLERIN est candidat au poste de délégué titulaire, après en avoir délibéré, le conseil le désigne délégué titulaire.

Mr Robert LEYMARIE est candidat au poste de délégué suppléant, après en avoir délibéré, le conseil le désigne délégué suppléant.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité.

8) Délibération pour le RPQS du SIAEP (eau), exercice 2021 :

Mr Cyril DELGOULET, présente au conseil le RPQS du SIAEP de la région de Condat (eau) pour l'exercice 2021, le conseil en prend acte, le RPQS est tenu à la disposition du public.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité.

9) Délibération collecte des ordures ménagères (Cdc et SMD3) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision du SMD3 de mettre en place la redevance incitative en lieu et place de la TEOM actuellement en vigueur. Monsieur le Maire détaille le montant de cette redevance basée sur le mode de collecte et la composition des ménages.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les camions du SIRTOM de la région de Brive qui collectent les ordures ménagères des communes limitrophes traversent toutes les semaines la commune de Villac au niveau des hameaux (bois lavergne, sourgnac, trassalvas, la font saint Waast, la petite gelade, RD 62).

Enfin, Monsieur le Maire précise que la déchetterie de Condat à laquelle la commune de VILLAC est rattachée historiquement du fait de sa proximité, est gérée par le SIRTOM de Brive.

Monsieur le Maire exprime la nécessité de limiter le nombre de camions sur les petites routes et ponts de la commune pour des raisons de sécurité, de préservation de la voirie et surtout d'économie d'énergie.

Un échange constructif sur l'évolution de la collecte des OM s'instaure entre les membres du CM.

Considérant l'impossibilité technique de mettre en place de nouveaux points d'apport volontaire dans le bourg et plusieurs villages.

Considérant la volonté de la municipalité de limiter le nombre de camions sur les routes et ponts communaux et afin d'améliorer la cohérence de collecte sur le territoire.

Considérant la dépendance de la commune à la déchetterie de Condat gérée par le SIRTOM de Brive.

Considérant l'avis favorable du SIRTOM de Brive sur la possibilité de collecter la commune de VILLAC en même temps et lieu que Le Lardin et Châtres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande à la communauté de communes qui détient la compétence « Déchets ménagers » de faire étudier par ses services le rattachement de la commune de VILLAC au SIRTOM de Brive et d'étudier les conséquences financières de ce changement au 01 Janvier 2023.

Pas de commentaires, vote à l'unanimité.

10/ Décision prise dans le cadre de la délégation au Maire :

Mr le Maire donne le compte rendu au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation :

- Signature de la convention avec Mr REYNIER pour les parasites (frelons, frelons asiatiques, guêpes...)
- Signature de l'avenant avec la société ODYSSEE (logiciels métiers).
- Signature du devis pour le changement de menuiseries dans un logement communal.

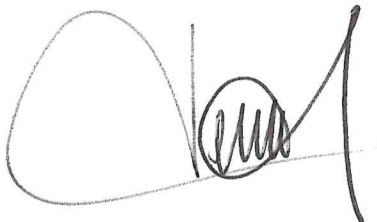
Pas de Commentaires, vote à l'unanimité.

11/ -Questions diverses :

Repas des aînés, le Samedi 8 Octobre 2022 à 12 heures 00 à la Salle des Fêtes de Villac avec le traiteur GENOIS de Saint Cernin de Larche.

Fin de la séance à 20 h 00.

Le Maire, Laurent PELLERIN



Le secrétaire de Séance, Sandrine GERAUD

